



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 6 juin 2024

Le six juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 31/05/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 14

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), Mr Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMERÉ)

Absente : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Hélène QUÉMERÉ

2024-06-06 - 002 – Subvention Animaje

Considérant ce qui suit :

Sur demande de l'animateur Animaje en charge de la gestion du foyer des jeunes, il est proposé de voter une subvention annuelle d'équipement et une subvention annuelle de fonctionnement afin d'offrir à cet animateur, une gestion plus simple et réactive. Cette subvention serait à verser à l'association Animaje qui redirigerait les fonds vers le foyer des jeunes via les demandes de l'animateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✎ DÉCIDE de valider le versement d'une subvention d'investissement de 2400€ et d'une subvention de fonctionnement de 1600€ à l'association Animaje

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Hélène QUÉMERÉ



Registre certifié conforme,

Le Maire
Benoît COUTEAU

